

COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Procès-verbal du conseil municipal du 10 Juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix juin, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Abdelrani MAHCER, Maire.
Date de convocation et affichage : 30 mai 2024

Membres Présents :

R. Andouard, M. Lacheroy, C. Crouzil, C. Donnadieu-Mariojouis, A. Mahcer, P. Carrière
E. Pouzac, Y. Pradel, S. Gasc

Membres excusés et représentés pour pouvoir :

N. Fauré a donné pouvoir à E. Pouzac
C. Bandiera a donné pouvoir à R. Andouard
P. Fuser a donné pouvoir à A. Mahcer

Membres absents : A. Criado, B. Larroche, J. Tsougas

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 08 avril 2024
2. Délibération n°2024-17 : Vote du tarif de la cantine 2024 – 2025
3. Délibération n°2024-18 : Vote du tarif ALAE 2024 – 2025
4. Délibération n°2024-19 : Vote du règlement intérieur périscolaire 2024 - 2025
5. Délibération n°2024-20 : Demande de subvention rénovation du parc de jeux
6. Délibération n°2024-21 : Demande de subvention achat de matériel technique
7. Délibération n°2024-22 : Demande de subvention poteau incendie
8. Délibération n°2024-23 : Demande de subvention matériel cantine
9. Délibération n°2024-24 : Pool routier – révision libre enveloppe voirie
10. Commissions
11. Questions diverses

1 – Approbation du compte rendu du 08 avril 2024

Approbation à l'unanimité des présents.

2 – Délibération n°2024-17 : Vote du tarif de la cantine 2024 -2025

Les charges imputables au fonctionnement de la restauration scolaire ont augmenté en 2023/2024. Le taux d'inflation 2024 de 2% contribue à cette hausse des coûts. De plus afin de monter en qualité, entre deux périodes de vacances les menus sont envoyés à une diététicienne afin de garantir des repas plus variés et plus équilibrés. Les pâtisseries sont maintenant faites maison.

Pour toutes ces raisons la commission aux affaires scolaires propose donc d'appliquer une augmentation du tarif de la cantine pour 2024-2025 selon le taux d'inflation 2024 de 2 %. Pour rappel, il n'y avait pas eu d'augmentation sur l'année scolaire 2023 – 2024. Le prix du menu pour les familles ayant le quotient familial le plus élevé reste inférieur au coût réel du repas.

Approbation à l'unanimité des présents.

3 – Délibération n°2024-18 : Vote du tarif ALAE 2024 -2025

La commission aux affaires scolaires propose de ne pas augmenter les tarifs ALAE pour l'année 2024 – 2025. En effet, le fonctionnement de l'ALAE reste identique à l'année dernière.

Approbation à l'unanimité des présents.

COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Procès-verbal du conseil municipal du 10 Juin 2024

4 – Délibération n°2024-19 : Vote du règlement intérieur périscolaire 2024 -2025

La commission des affaires scolaires présente au conseil municipal, le nouveau règlement intérieur périscolaire pour l'année 2024 – 2025. Les noms de la directrice de l'ALAE et de la cantinière ont notamment été mis à jour.

Approbation à l'unanimité des présents.

5 – Délibération n°2024-20 : Demande de subvention rénovation du parc de jeux

Une demande de subvention doit être demandée auprès du Conseil Départemental. En effet, certaines installations sont à rénover. Sur les jeux des enfants, les sols sont à changer.

Le devis présenté de 2 761€ HT permettra de remplacer les sols de l'aire de jeux et un poteau du portique. L'entreprise qui a fait le devis assure déjà l'entretien du parc de jeux.

Cet investissement sera prévu au budget 2025 de la commune. La commission travaux demande au conseil municipal de se prononcer sur ce devis afin d'anticiper une demande de subvention auprès du conseil départemental.

Approbation à l'unanimité des présents.

6 – Délibération n°2024-21 : Demande de subvention achat matériel technique

Le bon fonctionnement des ateliers municipaux nécessite l'achat de matériels techniques comprenant un extracteur de poussière pour 641.02€ HT, un taille-haie pour 629.30€ HT et une tronçonneuse pour 475.30€ HT.

Le total de ces achats est de 1 745.62€ HT.

La somme est prévue au budget primitif de la commune. Une demande de subvention doit être initiée auprès du conseil départemental.

Approbation à l'unanimité des présents.

7 – Délibération n°2024-22 : Demande de subvention poteau incendie

La commune doit se doter d'un poteau incendie qui sera située au quartier de Négra. C'est une obligation. Un devis a été demandé au Service Public de l'Eau Hers Ariège (SPEHA). Le devis est d'un montant de 5 554.17€ HT soit 6 509.97€ HT. Une demande de subvention doit être initiée auprès du conseil départemental.

Approbation à l'unanimité des présents.

8 – Délibération n°2024-23 : Demande de subvention matériel cantine

La cantine scolaire doit renouveler une partie de son matériel. Il convient d'acheter trois étagères multi-usages, trois tringles de cuisine inox, une échelle alimentaire, une housse pour l'échelle pour un montant de 906.17€ HT. Ce renouvellement de matériel doit permettre à la cantinière de travailler dans des conditions optimales.

Une demande de subvention doit être initiée auprès du conseil départemental. Ces achats seront inscrits au budget 2025.

Approbation à l'unanimité des présents.

9 – Délibération n°2024-24 : Pool-routier – révision libre enveloppe voirie

Le chemin de Goudet a été refait début juin.

COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Procès-verbal du conseil municipal du 10 Juin 2024

Afin de pouvoir réaliser les travaux du chemin de Goudet, il est nécessaire d'utiliser la procédure de révision libre de l'enveloppe voirie. En effet, le montant des travaux de 140 065€ dépasse de 4 932€, le montant restant du pool routier. Cette somme sera déduite du montant des Attributions de compensation.

Le conseil municipal doit prendre une délibération afin d'acter cette décision auprès de Terres du Lauragais.

Approbation à l'unanimité des présents.

10 – Commissions

Commission travaux

Cimetière : Afin de pouvoir entamer la procédure d'abandon des tombes, la commission cimetière s'est réunie à de nombreuses reprises sur place et à la mairie pour recenser les emplacements à reprendre. Il y a environ 150 concessions concernées. La mairie doit acheter des panneaux d'information à positionner sur chaque emplacement afin d'informer les familles et un travail administratif doit être fait afin d'établir des procès-verbaux de constatation d'abandon. Ce travail reprendra à la rentrée scolaire.

11 – Questions diverses

Contrat prévoyance et santé : la commission finance se réunira en septembre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h27.

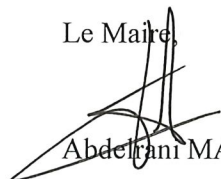
SIGNATURES

La Secrétaire,

Emilie POUZAC



Le Maire,



Abdelrani MAHCER

